

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2008

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 3 novembre 2008, à 19 h 32, au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les Conseillers Madame Guylène Duplessis, Messieurs Claude Beaudoin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Rénald Gabriele et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire Monsieur Guy Pilon.

Absences motivées : Les conseillers Messieurs François Séguin et Gabriel Parent.

Sont aussi présents :

La directrice générale Madame Manon Bernard,
Le greffier Monsieur Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

08-11-950

ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 3 novembre 2008 soit, et il est, par les présentes, adopté comme suit :

« Minute de réflexion;

Présences;

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Séance ordinaire du 20 octobre 2008;

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. AFFAIRES DU CONSEIL

4.1 Cour municipale régionale / Fermeture de dossiers;

4.3 Arc-en-Ciel (Vaudreuil-Soulanges) / Aide financière;

4.4 Centre Notre-Dame de Fatima / Aide financière;

4.5 Fondation de la Maison Trestler / Soirée de Noël / 28 novembre 2008;

5. GREFFE

5.1 Acquisition / 263, rue Valois / Lot 1 546 142;

5.2 Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR) / Aide financière /
Autorisation de signature du protocole;

6. TRÉSORERIE

6.1 Comptes;

6.2 Transferts budgétaires;

6.3 Émission d'obligations / Résolution d'adjudication;

6.4 Émission d'obligations / Résolution de concordance;

6.5 Émission d'obligations / Résolution de courte échéance;

6.6 Émission d'obligations / Résolution de prolongation;

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1 Comité de santé et sécurité au travail / Réunion du 10 septembre 2008;

8. COMMUNICATIONS

9. INFORMATIQUE

10. ARTS ET CULTURE

11. ACTION COMMUNAUTAIRE

- 11.1 Club de gymnastique Gymini / Renouvellement de bail;
- 11.2 Festival de cirque Vaudreuil-Dorion / Acrobates de Pékin 2009 / Contrat de service;
- 11.3 Club de Plongeon Vaudreuil-Dorion / Reconnaissance / Organisme accrédité;
- 11.4 Club badminton Badclub de Vaudreuil-Dorion / Aide financière;

12. PROTECTION PUBLIQUE

13. TRAVAUX PUBLICS

- 13.1 Circulation / Rue Justine-Poirier / Stationnement alternatif;

14. EAUX

- 14.1 Soumissions / Fourniture de produits chimiques pour l'année 2009 / N° 401-110-08-49;

15. SERVICES TECHNIQUES

- 15.1 Ordre de changement n° 1 / Indexation du prix du bitume / Pavage d'une partie des rues des Amarantes, des Géraniums, des Dahlias, des Muscaris, des Lupins et place des Liserons – Règlement n° 1517;
- 15.2 Ordre de changement n° 1 / Indexation du prix du bitume / Pavage d'une partie des rues De Tonnancour, Guillemette et Desmarchais – Règlement n° 1518;
- 15.3 Ordre de changement n° 1 / Indexation du prix du bitume / Pavage d'une partie des rues des Méandres, du Ruisselet, du Torrent et de l'Affluent – Règlement n° 1519;
- 15.5 Ordres de changement n°s 1 à 8 / Aménagement du stationnement du parc Valois / Réhabilitation des surfaces de tennis du secteur Saint-Jean-Baptiste;
- 15.7 Ordre de changement n° 3 / Mise à niveau usine de filtration – Instrumentation / Règlement n° 1447;

16. URBANISME

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 14 octobre 2008;
- 16.2 Modification au Règlement de zonage n° 1275 / Zone H5-516 / Agrandissement des limites de la zone / Mandat / CCU 08-10-135;
- 16.3 Achat de cases de stationnement / 111 et 113, rue Dumont / CCU 08-10-138;
- 16.4 Dérogation mineure / 2545, rue des Muguets / Lot 4 045 498 (projeté) / CCU 08-10-136;
- 16.5 Cession de parc / Projet Quartier-Station – Phase 2 / Lot 3 883 384;

17. RÉGLEMENTATION

18. DIRECTION GÉNÉRALE

19. PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

20. PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

21. LEVÉE DE LA SÉANCE ».

« ADOPTÉE »

08-11-951 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 octobre 2008 soit, et il est, par les présentes, adopté, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

08-11-952 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

08-11-953 COUR MUNICIPALE RÉGIONALE / FERMETURE DE DOSSIERS

CONSIDÉRANT le rapport déposé par la Cour municipale régionale le 15 octobre 2008 concernant la fermeture de dossiers;

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal autorise la fermeture des dossiers énumérés à la liste soumise par la coordonnatrice et greffière de la Cour municipale régionale, M^{me} Mylène Blais, en date du 15 octobre 2008;

ET QUE soit autorisée la radiation des amendes à percevoir pour un montant totalisant cinq cent trente-cinq dollars (535 \$).

« ADOPTÉE »

08-11-954 ARC-EN-CIEL (VAUDREUIL-SOULANGES) / AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'organisme Arc-en-Ciel (Vaudreuil-Soulanges);

CONSIDÉRANT qu'Arc-en-Ciel est le seul organisme œuvrant pour le bien-être des personnes souffrant de problèmes de santé mentale sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT qu'Arc-en-Ciel travaille activement, en collaboration avec le CSSS de Vaudreuil-Soulanges et l'Hôpital du Suroît, à la réinsertion sociale de cette clientèle notamment par des services d'hébergement et d'aide à l'emploi;

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR PAUL DUMOULIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE soit versée une aide financière de soixante mille dollars (60 000 \$) à l'organisme Arc-en-Ciel (Vaudreuil-Soulanges) pour les années 2008, 2009 et 2010 à raison de vingt mille dollars (20 000 \$) par année;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-590-00-970;

QU'à ces fins, le Conseil municipal autorise les transferts de crédits suivants :

DE :	02-460-00-951	(Quote-part MRC – Cours d'eau)	20 000 \$
À :	02-590-00-970	(Subvention – Services sociaux)	20 000 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

08-11-955 CENTRE NOTRE-DAME DE FATIMA / AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière formulée par le Centre Notre-Dame de Fatima dans le cadre de leur campagne annuelle de financement en date du 2 octobre 2008;

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QU'un montant de mille dollars (1 000 \$) soit versé au Centre Notre-Dame de Fatima à titre d'aide financière, pour l'année 2009, afin de maintenir les services spécialisés aux enfants sourds et malentendants, aux adultes sourds avec un handicap intellectuel ainsi qu'aux personnes sourdes multihandicapées;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-590-00-970;

(Budget 2009).

« ADOPTÉE »

08-11-956 FONDATION DE LA MAISON TRESTLER / SOIRÉE DE NOËL / 28 NOVEMBRE 2008

CONSIDÉRANT l'invitation à assister à la traditionnelle soirée de Noël organisée par la Fondation de la Maison Trestler;

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal autorise l'achat de six (6) billets au montant de cent dix dollars (110 \$) chacun pour la traditionnelle soirée de Noël de la Fondation de la Maison Trestler qui aura lieu le 28 novembre 2008;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

08-11-957 ACQUISITION / 263, RUE VALOIS / LOT 1 546 142

CONSIDÉRANT la résolution 08-09-766;

CONSIDÉRANT le rapport de M. Denis Lefebvre, évaluateur agréé;

CONSIDÉRANT l'offre du propriétaire du 263, rue Valois, pour la cession dudit immeuble pour la somme de cent mille dollars (100 000 \$);

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR PAUL DUMOULIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion se porte acquéreur d'un immeuble portant le n° 1 546 142 du cadastre du Québec sis au 263, rue Valois, pour la somme de cent mille dollars (100 000 \$);

QUE la Ville se désiste des procédures en expropriation entreprises à l'encontre du propriétaire dudit immeuble;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 03-200-00-723;

QU'à ces fins, le Conseil municipal autorise les transferts de crédits suivants :

DE :	01-111-00-100	(Rév. taxes foncières générales – Cat. rés.)	90 000 \$
À :	03-200-00-723	(Terrains)	90 000 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

08-11-958 FONDS SUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE RURALE (FIMR) / AIDE FINANCIÈRE / AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Ville dans le cadre du volet 1 du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale;

CONSIDÉRANT la résolution 08-09-784;

CONSIDÉRANT le protocole transmis par la Direction générale des infrastructures, le 24 octobre 2008, dans le dossier n° 610630 relatif à l'octroi de cette aide financière;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser M. Guy Pilon, maire, à signer ledit protocole;

Il est

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE M. Guy Pilon, maire, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, avec la ministre des Affaires municipales et des Régions, le protocole d'entente dans le dossier n° 610630 relatif à une aide financière dans le cadre du volet FIMR 1 du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale.

« ADOPTÉE »

08-11-959 COMPTES

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR PAUL DUMOULIN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par la trésorière, M^{me} Mona Dumouchel;

QUE cette dernière soit autorisée à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de cinq millions deux cent soixante mille cent neuf dollars et trente-sept cents (5 260 109,37 \$).

« ADOPTÉE »

08-11-960 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal entérine les transferts budgétaires effectués, totalisant trois cent vingt-quatre mille sept cent dix dollars (324 710 \$), tels que ventilés à la liste soumise par la trésorière, M^{me} Mona Dumouchel, en date du 23 octobre 2008.

« ADOPTÉE »

ÉMISSION D'OBLIGATIONS / RÉOLUTION D'ADJUDICATION

ATTENDU que la Ville de Vaudreuil-Dorion dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, en vertu des Règlements n^{os} 563, 1241, 480 (480-1), 481, 502, 510, 520, 525, 1085 (1085-01), 1091, 1281, 1294, 1304, 1306, 1439, 1458, 1472, 1484, 1494, 1506, 1534, 1447, 1360 et 1437;

ATTENDU que la municipalité a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de dix-sept millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille dollars (17 985 000 \$) datée du 18 novembre 2008;

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre (4) soumissions conformes, lesquelles sont plus amplement détaillées en annexe à la présente résolution;

ATTENDU que l'offre ci-dessous présentée par Financière Banque Nationale inc. s'est avérée la plus avantageuse :

Montant	Taux	Échéance
812 000 \$	2,75 %	2009
848 000 \$	3,00 %	2010
886 000 \$	3,75 %	2011
926 000 \$	4,05 %	2012
14 513 000 \$	4,55 %	2013

Prix : 98,30100 \$ Coût réel : 4,87068 %

Il est

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE l'émission d'obligations au montant de dix-sept millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille dollars (17 985 000 \$) de la Ville de Vaudreuil-Dorion soit adjugée à Financière Banque Nationale inc.;

QUE demande soit faite à ces derniers de mandater la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE M. Guy Pilon, maire, et M^{me} Mona Dumouchel, trésorière, sont autorisés à signer les obligations couvertes par la présente résolution, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE CDS agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le Conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre la ministre des Affaires municipales et des Régions et CDS;

ATTENDU QUE CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

« ADOPTÉE »

ATTENDU

que la Ville de Vaudreuil-Dorion entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de dix-sept millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille dollars (17 985 000 \$) en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT	POUR UN MONTANT DE \$
563	512 541
1241	241 400
480 (480-1)	17 100
481	43 400
502	147 500
510	123 922
520	264 400
525	70 017
1085 (1085-01)	2 787 200
1091	187 698
1281	79 038
1294	311 300
1304	83 600
1306	140 400
1439	1 115 000
1458	1 702 000
1472	317 000
1484	1 418 000
1494	2 115 000
1506	75 476
1534	100 308
1447	1 741 000
1360	4 176 300
1437	215 400
Total :	17 985 000

ATTENDU

que pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
 APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de dix-sept millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille dollars (17 985 000 \$);

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 18 novembre 2008;

QUE ces obligations seront immatriculées au nom de la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs (CDS) et seront déposées auprès de celle-ci;

QUE CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre la ministre des Affaires municipales et des Régions et CDS;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS est autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Caisse Populaire Desjardins de Vaudreuil-Dorion, 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 2N4;

QUE les intérêts seront payables semi-annuellement le 18 mai et le 18 novembre de chaque année;

QUE les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7, a. 17);

QUE les obligations seront signées par le maire et la trésorière. La Ville, tel que permis par la loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

« ADOPTÉE »

08-11-963 ÉMISSION D'OBLIGATIONS / RÉOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE pour réaliser l'emprunt au montant total de dix-sept millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille dollars (17 985 000 \$), effectué en vertu des Règlements n^{os} 563, 1241, 480 (480-1), 481, 502, 510, 520, 525, 1085 (1085-01), 1091, 1281, 1294, 1304, 1306, 1439, 1458, 1472, 1484, 1494, 1506, 1534, 1447, 1360 et 1437, la Ville de Vaudreuil-Dorion doit émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- cinq (5) ans (à compter du 18 novembre 2008); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6, et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les Règlements n^{os} 563, 1241, 1085 (1085-01), 1091, 1281, 1294, 1439, 1458, 1472, 1484, 1494, 1506, 1447, 1360 et 1437, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance sur l'emprunt.

« ADOPTÉE »

08-11-964 ÉMISSION D'OBLIGATIONS / RÉOLUTION DE PROLONGATION

ATTENDU

que la Ville de Vaudreuil-Dorion avait le 22 septembre 2008 un montant d'un million cent cinquante-cinq mille dollars (1 155 000 \$) à renouveler sur un emprunt original d'un million cinq cent quatre-vingt-un mille dollars (1 581 000 \$) pour une période de deux (2), dix (10) et quinze (15) ans, en vertu des Règlements n^{os} 766, 563, 1241 et 1280;

ATTENDU

que ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

ATTENDU

qu'un montant de quatre cent un mille cinquante-neuf dollars (401 059 \$) a été payé comptant laissant ainsi un solde net à renouveler de sept cent cinquante-trois mille neuf cent quarante et un dollars (753 941 \$);

ATTENDU

que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 18 novembre 2008;

ATTENDU

que la Ville désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7) qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion emprunte sept cent cinquante-trois mille neuf cent quarante et un dollars (753 941 \$) par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations pour un terme additionnel de un (1) mois et vingt-six (26) jours au terme original des Règlements n^{os} 563 et 1241.

« ADOPTÉE »

08-11-965 COMITÉ DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL / RÉUNION DU 10 SEPTEMBRE 2008

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'accepter le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et sécurité au travail tenue le 10 septembre 2008 et de verser le document susdit aux archives de la municipalité.

« ADOPTÉE »

08-11-966 CLUB DE GYMNASTIQUE GYMINI / RENOUELEMENT DE BAIL

CONSIDÉRANT que le bail intervenu entre M. Jean-Claude Giroux et la Ville de Vaudreuil-Dorion pour la location des locaux au 83, route De Lotbinière, prendra fin le 31 mai 2009;

CONSIDÉRANT que ces locaux sont sous-loués par Club de gymnastique Gymini de Vaudreuil qui les utilise pour les fins de ses activités sportives;

CONSIDÉRANT la volonté de Club de gymnastique Gymini de Vaudreuil de renouveler l'entente de sous-location de ces locaux pour une période additionnelle de trois (3) ans;

Il est
PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal autorise le renouvellement du bail pour les locaux sis au 83, route De Lotbinière, entre M. Jean-Claude Giroux et la Ville de Vaudreuil-Dorion, pour une période additionnelle de trois (3) ans, soit jusqu'au 31 mai 2012, le tout conformément aux termes et conditions apparaissant à une lettre datée du 26 septembre 2008 de M. Jean-Claude Giroux;

QUE le Conseil autorise également le renouvellement de l'entente de sous-location conclue avec Club de gymnastique Gymini de Vaudreuil pour une période de trois (3) ans;

QUE M. Guy Pilon, maire, et M. Jean St-Antoine, greffier, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

08-11-967

**FESTIVAL DE CIRQUE VAUDREUIL-DORION / ACROBATES DE PÉKIN 2009 /
CONTRAT DE SERVICE**

- CONSIDÉRANT** le contrat de service intervenu avec Festival de cirque Vaudreuil-Dorion pour la tenue d'un festival de cirque annuel, et ce, pour quatre (4) années à compter de l'année 2007 (2007, 2008, 2009 et 2010);
- CONSIDÉRANT** le succès populaire remporté par ces événements;
- CONSIDÉRANT** que Festival de cirque Vaudreuil-Dorion propose d'ajouter, pour l'édition 2009, un volet spécial comportant une série de six (6) spectacles présentés par la troupe des Acrobates de Pékin au théâtre Paul-Émile Meloche;
- CONSIDÉRANT** que la proposition de Festival de cirque Vaudreuil-Dorion prévoit la possibilité pour la Ville de récupérer, à même le prix de vente des billets, jusqu'à 75 % du coût du contrat, soit trente mille dollars (30 000 \$);
- CONSIDÉRANT** qu'il s'agit d'un projet d'intérêt pour la Ville et ses citoyens;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR PAUL DUMOULIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE soit mandaté M. Denis Ladouceur, directeur du Service action communautaire, afin de négocier les termes et conditions d'un contrat de service avec Festival de cirque Vaudreuil-Dorion pour la réalisation et la promotion de cet événement;

QUE le coût de ce contrat de service, pour la Ville, soit limité à quarante mille dollars (40 000 \$);

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, l'entente à intervenir avec Festival de cirque Vaudreuil-Dorion ainsi que tout autre document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

(Budget 2009).

« ADOPTÉE »

08-11-968

**CLUB DE PLONGEON VAUDREUIL-DORION / RECONNAISSANCE / ORGANISME
ACCREDITÉ**

- CONSIDÉRANT** que le Club de Plongeon Vaudreuil-Dorion est une corporation sans but lucratif;
- CONSIDÉRANT** que la Ville de Vaudreuil-Dorion œuvre déjà en partenariat avec ledit club par l'entremise du Service action communautaire;
- CONSIDÉRANT** que le club répond aux critères régissant les organismes accrédités selon la Politique générale d'intervention de l'action communautaire;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal reconnaisse le Club de Plongeon Vaudreuil-Dorion comme organisme accrédité conformément à l'article 8.4.3 de la Politique générale d'intervention de l'action communautaire.

« ADOPTÉE »

08-11-969

CLUB BADMINTON BADCLUB DE VAUDREUIL-DORION / AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU

que M^{mes} Camille Lefebvre et Mireille Denis ainsi que M. Guillaume Pilon de la Ville de Vaudreuil-Dorion sont membres du Club badminton Badclub de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT

que M^{mes} Lefebvre et Denis ainsi que M. Pilon se rendront à un tournoi de badminton de niveau canadien qui se tiendra à Toronto du 6 au 9 novembre 2008;

CONSIDÉRANT

la politique de la Ville concernant un soutien financier à la participation extérieure de citoyens de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR PAUL DUMOULIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QU'un montant de sept cent cinquante dollars (750 \$) soit versé au Club badminton Badclub de Vaudreuil-Dorion à titre d'aide financière pour M^{mes} Camille Lefebvre et Mireille Denis ainsi que M. Guillaume Pilon pour leur participation à un tournoi de badminton de niveau canadien qui se tiendra à Toronto du 6 au 9 novembre 2008;

QUE ce montant sera versé sur présentation d'une preuve de participation à l'événement susdit;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-21-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

08-11-970

CIRCULATION / RUE JUSTINE-POIRIER / STATIONNEMENT ALTERNATIF

CONSIDÉRANT

les résolutions 04-02-121 et 08-06-576;

CONSIDÉRANT

la recommandation du Comité de circulation de rétablir le stationnement alternatif sur la rue Justine-Poirier;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE soient abrogées les résolutions 04-02-121 et 08-06-576;

DE décréter que soit autorisé le stationnement des véhicules routiers sur la rue Justine-Poirier de façon alternative, soit :

- les dimanche, lundi, mercredi et vendredi du côté sud,
- les mardi, jeudi et samedi du côté nord;

QUE soit mandatée, à cette fin, la Division des travaux publics de procéder à l'installation de la signalisation requise;

ET QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, ainsi qu'à la coordonnatrice et greffière de la Cour municipale régionale.

« ADOPTÉE »

08-11-971

**SOUSSIONS / FOURNITURE DE PRODUITS CHIMIQUES POUR L'ANNÉE 2009 /
N° 401-110-08-49**

CONSIDÉRANT

que suite à un appel d'offres par voie d'invitation pour la fourniture de produits chimiques requis pour l'année 2009 par la Division des eaux, quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 8 octobre 2008 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT

qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-08-49;

Il est

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le Conseil accepte la soumission déposée par Brenntag Canada inc., 2900, boulevard J.-B.-Deschamps, Lachine (Québec), H8T 1C8, pour la fourniture des produits chimiques suivants :

1. hypochlorite de sodium, au prix unitaire de soixante-deux cents (0,62 \$) / litre, taxes applicables non comprises;
2. carbonate de soude, au prix unitaire de cinquante-quatre cents (0,54 \$) / kilogramme, taxes applicables non comprises;

QUE le Conseil accepte la soumission déposée par Les Produits Chimiques Erpac inc., 20 275, rue Clark Graham, bureau 200, Baie d'Urfé (Québec), H9X 3T5, pour la fourniture du matériau suivant :

1. polymère, au prix unitaire de cinq dollars et soixante-quatorze cents (5,74 \$) / kilogramme, taxes applicables non comprises;

le tout conformément aux termes et modalités énoncés au document d'appel d'offres n° 401-110-08-49 préparé par M. Luc Vinet, T.Sc.A., surintendant aux usines, en date de septembre 2008;

QUE le directeur du Service ou, le cas échéant, la directrice générale, M^{me} Manon Bernard, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture de produits chimiques requis pour l'année 2009 par la Division des eaux et que le chef de division soit autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

(Budget 2009).

« ADOPTÉE »

08-11-972

**ORDRE DE CHANGEMENT N° 1 / INDEXATION DU PRIX DU BITUME / PAVAGE
D'UNE PARTIE DES RUES DES AMARANTES, DES GÉRANIUMS, DES DAHLIAS,
DES MUSCARIS, DES LUPINS ET PLACE DES LISERONS – RÈGLEMENT N° 1517**

Il est

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le Conseil municipal prend acte et approuve l'ordre de changement n° 1 relié au projet « Pavage d'une partie des rues des Amarantes, des Géraniums, des Dahlias, des Muscaris, des Lupins et place des Liserons – Règlement n° 1517 » totalisant un montant de vingt mille quatre cent vingt et un dollars et cinquante-six cents (20 421,56 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1517 et ses amendements.

« ADOPTÉE »

**08-11-973 ORDRE DE CHANGEMENT N° 1 / INDEXATION DU PRIX DU BITUME / PAVAGE
D'UNE PARTIE DES RUES DE TONNANCOUR, GUILLEMETTE ET DESMARCHAIS
– RÈGLEMENT N° 1518**

Il est
PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR PAUL DUMOULIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal prend acte et approuve l'ordre de changement n° 1 relié au projet « Pavage d'une partie des rues De Tonnancour, Guillemette et Desmarchais – Règlement n° 1518 » totalisant un montant de sept mille quarante-quatre dollars et trente cents (7 044,30 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1518 et ses amendements.

« ADOPTÉE »

**08-11-974 ORDRE DE CHANGEMENT N° 1 / INDEXATION DU PRIX DU BITUME / PAVAGE
D'UNE PARTIE DES RUES DES MÉANDRES, DU RUISSELET, DU TORRENT ET DE
L'AFFLUENT – RÈGLEMENT N° 1519**

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR PAUL DUMOULIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal prend acte et approuve l'ordre de changement n° 1 relié au projet « Pavage d'une partie des rues des Méandres, du Ruisselet, du Torrent et de l'Affluent – Règlement n° 1519 » totalisant un montant de onze mille deux cent quarante et un dollars et soixante-dix cents (11 241,70 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1519 et ses amendements.

« ADOPTÉE »

**08-11-975 ORDRES DE CHANGEMENT N°S 1 À 8 / AMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT DU
PARC VALOIS / RÉHABILITATION DES SURFACES DE TENNIS DU SECTEUR
SAINT-JEAN-BAPTISTE**

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR PAUL DUMOULIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal prend acte et approuve les ordres de changement n°s 1, 2, 3 et 5 reliés au projet « Aménagement du stationnement du parc Valois » totalisant un montant de neuf mille huit cent quinze dollars et cinquante-neuf cents (9 815,59 \$), taxes applicables non comprises;

QUE le Conseil municipal prend acte et approuve les ordres de changement n°s 4, 6, 7 et 8 reliés au projet « Réhabilitation des surfaces de tennis du secteur Saint-Jean-Baptiste » totalisant un montant de vingt-cinq mille cinq cent vingt-cinq dollars (25 525 \$), taxes applicables non comprises;

QUE cette dépense soit financée par le surplus affecté à cette fin.

« ADOPTÉE »

08-11-980

**DÉROGATION MINEURE / 2545, RUE DES MUGUETS / LOT 4 045 498 (PROJETÉ) /
CCU 08-10-136**

- CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure produite par M. Edgar Marcoux en date du 7 octobre 2008;
- CONSIDÉRANT** la recommandation n° 08-10-136 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 octobre 2008;
- CONSIDÉRANT** l'avis publié dans l'édition du 15 octobre 2008 du journal L'Étoile;
- CONSIDÉRANT** que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 2545, rue des Muguets;

Il est

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR PAUL DUMOULIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le Conseil municipal accepte une dérogation mineure au Règlement de zonage n° 1275 à l'égard de l'immeuble portant le numéro de lot projeté 4 045 498 du cadastre du Québec, sis au 2545, rue des Muguets, aux fins :

- d'autoriser un (1) contenant à ordures en cour avant alors que l'article 2.3.6.1 du Règlement de zonage n° 1275 de la Ville de Vaudreuil-Dorion n'autorise pas ledit contenant en cour avant;
- d'autoriser une allée de circulation à double sens de 6,60 mètres alors que l'article 2.2.16.1.1.2 du Règlement de zonage n° 1275 de la Ville de Vaudreuil-Dorion exige une largeur minimale de 6,7 mètres;
- d'autoriser une aire de stationnement adjacente à l'emprise de rue alors que l'article 2.2.16.1.3.1 du Règlement de zonage n° 1275 de la Ville de Vaudreuil-Dorion exige une bande de 3 mètres de verdure;
- d'autoriser l'absence d'arbre aux 10 mètres linéaires le long du prolongement de la rue Galt (projetée) alors que l'article 2.2.17.3.4 du Règlement de zonage n° 1275 l'exige.

« ADOPTÉE »

08-11-981

CESSION DE PARC / PROJET QUARTIER-STATION – PHASE 2 / LOT 3 883 384

- CONSIDÉRANT** que le promoteur Voyer & Tremblay désire céder à la Ville de Vaudreuil-Dorion le lot 3 883 384 afin de satisfaire à l'exigence de la compensation de 10 % pour fins de parc de la phase 2 du projet Quartier-Station;
- CONSIDÉRANT** que ce lot a été subdivisé lors de la phase 1 du projet en prévision de la seconde phase et représente 11,1 % de la superficie de la phase 2;
- CONSIDÉRANT** que le plan d'ensemble a été approuvé par la résolution 06-11-1069;

Il est

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR PAUL DUMOULIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le Conseil municipal accepte la cession du lot 3 883 384 à titre de 10 % pour fins de parc, terrain de jeux ou espace naturel pour la phase 2 du projet Quartier-Station;

QUE mandat soit confié à l'étude Belliveau Sauvé Roy, notaires, de préparer et recevoir l'acte notarié de la cession du lot 3 883 384;

QUE tous les honoraires et frais afférents à cette cession soient à la charge du promoteur;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, l'acte notarié et tout autre document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

08-11-982 **PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS**

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

08-11-983 **PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE**

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

08-11-984 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR PAUL DUMOULIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QU'à 20 h 40 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, greffier